

La Commission Locale de l'Eau du bassin de la Drôme adopte sa stratégie pour faire face au changement climatique

Allex, 25 juin 2024 – La Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin de la Drôme a adopté une nouvelle stratégie en quatre axes fondamentaux pour s'adapter aux effets du changement climatique. Cette stratégie axée sur la sobriété, la résilience, le partage et le stockage, a été approuvée lors de la réunion de la CLE qui s'est tenue le mardi 25 juin matin à Allex.



Sous la Présidence de Pierre Lespets, les représentants des trois collèges de la CLE (élus, usagers et État) ont participé à cette réunion, accompagnés par cinq observateurs citoyens.

Les échanges se sont déroulés dans une atmosphère sereine, avec une écoute attentive de tous les participants. Les acteurs présents ont manifesté un large consensus autour du projet conduisant à une délibération adoptée à une très large majorité.

Une stratégie fruit de deux ans de travail collectif.

Issue de l'étude SAGE Drôme 2050, cette stratégie est le résultat de deux ans de diagnostic et de concertation impliquant plus de

200 acteurs locaux. Ce travail a permis d'identifier les atouts et menaces du territoire et de définir des principes clé et des pistes d'actions partagées.

Les quatre axes fondamentaux :

1. Sobriété : promouvoir les économies d'eau pour tous les usages en améliorant la connaissance, le suivi et l'évaluation de chaque prélèvement et consommation.
2. Résilience : mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature pour maintenir et restaurer les sols, planter, désimperméabiliser et mieux recharger les nappes phréatiques.
3. Partage : réévaluer collectivement les équilibres entre les besoins des milieux naturels et les priorités d'usages de l'eau.
4. Stockage : sécuriser l'accès à l'eau pour les besoins agricoles, interconnecter les ressources et rechercher de nouvelles sources pour l'eau potable.

Implications pour les publics et les collectivités.

Les quatre axes de cette stratégie seront mis en œuvre au travers de projets spécifiques qui impliqueront les collectivités, les citoyens et les acteurs économiques du bassin de la Drôme. Ces initiatives visent à garantir une gestion durable et équitable de la ressource en eau, en réponse aux défis posés par le changement climatique.

Une plénière en 4 temps forts.

Le premier temps fort a permis de revenir sur le bilan de l'activité 2023 de la CLE et du SMRD, avec des projets majeurs tels que la restauration du lac des Freydières, le traitement des décharges de Pontaix et Vercheny, l'entretien de l'espace fonctionnel et l'avancement du Plan de gestion stratégique des zones humides. La vie de la structure a également été abordée, incluant des projets de nouveaux locaux et une nouvelle stratégie de communication.

Ensuite, le bilan annuel du Plan de Gestion de la Ressource en Eau a été présenté, suivi des interventions du Syndicat d'Irrigation Drômois, qui est revenu sur l'achèvement de l'interconnexion avec le Rhône des réseaux d'irrigation d'Allex Montoisson et Crest Nord, et de la Chambre d'Agriculture de la Drôme au titre de sa mission d'Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements agricoles (OUGC). Au final, les actions mises en œuvre pour la réduction du déficit quantitatif commencent à porter leurs fruits mais les efforts sont encore à poursuivre tous usages confondus.

Enfin, un moment a été consacré à la concertation sur le SAGE Drôme 2050 avant le vote de la délibération suite à une présentation par le bureau d'étude ACTeOn de la concertation entre les acteurs réunis pour formuler les orientations.

Le dernier temps fort a été consacré à un bilan à mi-parcours du plan d'action d'économie d'eau Ecodrôme mis en place par le SMRD depuis janvier 2023. Ce plan de mobilisation destiné au grand public, aux hébergeurs professionnels et aux collectivités a pour objectif de générer des économies d'eau, d'impulser une dynamique généralisée sur le territoire et de promouvoir des messages de sobriété d'usage de l'eau.

Les prochaines étapes :

La stratégie adoptée par la CLE lors de cette plénière servira de socle pour l'écriture du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) et la révision du SAGE Drôme. Le travail collectif se poursuivra à l'automne avec de nouvelles phases de concertation et de co-écriture, nourries par les projets en cours portés par le SMRD, les collectivités et les autres acteurs de l'eau.

La mission se déroulera en trois étapes successives, réparties sur 16 mois :

- Automne 2024 – de la stratégie (validée ce jour) au cadre d'intervention – 1ere série de commissions thématiques autour des questions suivantes : quel niveau d'ambition ? quelles mesures et quelles actions les plus coût / efficacité ?
- Hiver 2024/2025 – du cadre d'intervention à l'action – 2e série de commissions thématiques : identification des mesures de gestion voir réglementaires et actions à mettre en place en ciblant les maîtres d'ouvrages concernés, les financements à engager, les échéances pour la mise en œuvre
- Printemps 2025 - rédaction et validation des projets SAGE et de PTGE – travaux de la CLE et de son bureau

En annexe : le détail de la délibération ↓

La Commission Locale de l'Eau en bref (La CLE)

La Commission Locale de l'Eau est une assemblée délibérante, indépendante et décentralisée chargée de la préparation et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Au cœur du dispositif en termes de propositions, de concertation et de décisions, elle en est le véritable moteur.

La CLE du SAGE Drôme date de 1993 et est la plus ancienne CLE de France. La concertation sur le bassin versant de la Drôme est ainsi vue depuis longtemps comme un outil efficace pour résoudre les conflits d'usage et pour faire face aux enjeux du territoire.

Contact presse :

Virginie BERNAD, Chargée de communication SMRD/ CLE

04 75 21 85 23 - v.bernad@smrd.org

Annexe

Le détail de la délibération

« La Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré valablement, à la majorité de ses membres présents ou représentés :

Approuve les priorités d'intervention du projet de stratégie visant à adapter le territoire du bassin de la Drôme pour assurer la gestion des ressources en eau, la protection des écosystèmes aquatiques et la résilience des usages de l'eau face au changement climatique,

Confirme l'interdépendance des 4 axes prioritaires d'intervention « sobriété – résilience – partage - sécurisation/stockage » et souligne la priorité des 2 premiers axes dans l'élaboration d'une gestion adaptative garante d'un territoire résilient,

Propose que cette stratégie devienne le socle commun des travaux de révision du SAGE et d'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Drôme, en complément des orientations stratégiques validées par la CLÉ le 19 juin 2021,

Invite l'ensemble des partenaires concernés à poursuivre le dialogue territorial pour s'accorder ensemble sur les modalités d'application (objectifs quantifiés et crantés, conditions de mise en œuvre, moyens nécessaires ...) de ce socle commun, y compris via la contractualisation d'actions du PTGE Drôme associant les maîtres d'ouvrages et leurs partenaires accompagnateurs et facilitateurs,

Souligne l'importance d'un engagement responsable et collectif de toutes les parties prenantes pour assurer la mise en œuvre réussie et effective de ce socle commun,

Valide sur ces bases la stratégie (présentée en annexe à la présente délibération), visant à adapter au mieux le territoire du bassin de la Drôme face au changement climatique »